

09 sep 2022 -15:03

Appartient à [Conseil des ministres du 9 septembre 2022](#)

## Création de la plateforme Virusbank

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'octroi d'un subside pour la plateforme Virusbank, une plateforme de recherche de pointe pour une meilleure préparation aux épidémies et pandémies virales.

La plateforme Virusbank a pour but d'accélérer le développement de solutions (bio)pharmaceutiques préventives et thérapeutiques contre les virus (et les familles de virus) à potentiel épidémique et pandémique et de consolider le rôle de la Belgique dans ce domaine au niveau européen afin de garantir un niveau de préparation élevé pour le contrôle des infections émergentes ou ré-émergentes. La plateforme disposera de toute l'expertise et des modèles nécessaires en interne pour la découverte, la recherche et le développement d'interventions (bio)pharmaceutiques (vaccins, anticorps et antiviraux à petites molécules) contre les virus existants, ainsi que des systèmes modèles prêts pour une action immédiate lorsqu'un nouveau virus au profil inquiétant apparaît.

L'infrastructure de la plateforme Virusbank sera mise en place par la *Katholieke Universiteit Leuven Research & Development*, consistant en la collaboration étroite entre le laboratoire de virologie, le laboratoire *Antiviral Drug & Vaccine Research* et le *Center for Drug Design and Discovery* de l'Institut Rega. Un contrat sera conclu entre la *Katholieke Universiteit Leuven Research & Development* et le SPF Santé publique, reprenant des dispositions relatives à la partie technique et fonctionnelle ainsi qu'aux obligations associées portant notamment sur les collaborations nationales et internationales ainsi que la propriété intellectuelle.

Le projet d'arrêté royal octroie un subside de de 20 millions d'euros la *Katholieke Universiteit Leuven Research & Development* pour la mise en place de la plateforme.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman

Porte-parole

+32 476 28 83 13

[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)